



# Délibération du Conseil Municipal

N° 03/03\_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,  
Dûment convoqué le 7 mars 2023,  
S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de  
ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	25
Absents :	4
Procurations :	1
Votants :	26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

## MANDAT DE GESTION A ALPES ISERE HABITAT POUR LA RESIDENCE MAISON FORTE

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le bail emphytéotique conclu entre l'OPAC 38 devenu depuis Alpes Isère Habitat et la Ville de La  
Verpillière le 10 mars 1983 pour une durée de 40 ans,

**CONSIDERANT** que la Ville envisage de céder ce bien et que dans cette attente, il convient d'en  
assurer la gestion,

**CONSIDERANT** que le bailleur Alpes Isère Habitat apparait, de par son objet et ses structures,  
particulièrement apte à assurer une telle mission dont l'étendue est déterminée par un mandat de  
gestion ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APROUVE** le mandat de gestion à Alpes Isère Habitat annexé à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

